



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°65/2025
Objet : CREATION EMPLOI PERMANENT FILIERE TECHNIQUE – 20H

Membres : 18

Présents : 13

Procuration : 5

Voix délibérative : 18

**Date de la convocation :
10.10.2025**

**Date d'affichage :
20.10.2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 16 Octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; François MOUTTE ; Philippe GARCIA ; Thierry SOLDA ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER

Absents ayant donné procuration : Michèle VALDENNAIRE (donne procuration à François MOUTTE) ; Cécile GRIVOIS-DONAT (donne procuration à Magali ROUGE) ; Laurent DESAINRIQUER (donne procuration à Marc GIMBERNAT) ; Sophie SALA (donne procuration à Suzanne SICARD) ; Marie-Odile BEAUVOIS (donne procuration à Laurent TOIX).

Secrétaire de séance : Lydie MAJORAL

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire, suite au départ à la retraite d'un agent au 1^{er} novembre 2025, de créer un emploi permanent en raison du besoin identifié au sein du service technique afin d'en assurer les missions d'agent technique polyvalent.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2025, un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^{ème} pouvant être rémunéré en référence au grade d'adjoint technique, sur un indice allant du 1^{er} échelon, indice brut 367, indice majoré 366 au 11^{ème} échelon, indice brut 432, indice majoré 387.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de créer ce poste et de recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Décide de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 20/35^{ème}, à compter du 1^{er} novembre 2025 et pouvant être rémunéré en référence au grade d'adjoint technique, sur un indice allant du 1^{er} échelon, indice brut 367, indice majoré 366 au 11^{ème} échelon, indice brut 432, indice majoré 387
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée.
 - La dépense correspondante est inscrite dans le budget primitif

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Ad-

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20251016-652025-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Au registre sont les signatures

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT



GRADES	CATEGORIE	DUREE HEBDOMADAIRE			
EMPLOI FONCTIONNEL					
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES		35H	1	1	0
TOTAL			1	1	0
TITULAIRES					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ATTACHÉ	A	35H	1	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	35H	1	0	1
REDACTEUR	B	35H	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	35H	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35H	1	0	1
TOTAL			5	1	4
FILIERE TECHNIQUE					
TECHNICIEN	B	35H	1	1	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	35H	3	2	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} classe	C	30H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	35H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	2	2	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	32H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	20H	1	0	1
TOTAL			11	9	2
FILIERE SOCIALE					
ATSEM PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	C	35H	1	1	0
TOTAL			1	1	0
TOTAL GENERAL TITULAIRES			17	11	6
CONTRACTUELS					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	26H30	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	23H	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	31H	1	1	0
TOTAL			3	3	0
FILIERE CULTURELLE					
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	20H	1	1	0
TOTAL			1	1	0
FILIERE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE	C	14,83H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	21H30	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	10H	2	2	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	5,32H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	23,17H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	26,83H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	28,77H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	23,33H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	23H30	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	12,33H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	9,83H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER	C	26H30	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER	C	27H30	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER	C	18H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER	C	20H	1	0	1
TOTAL			16	3	13
FILIERE ANIMATION					
ANIMATEUR	B	35H	2	2	0
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	35H	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	30H	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	25H	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	23H	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION	C	17H30	5	4	1
ADJOINT D'ANIMATION	C	10H	4	1	3
TOTAL			15	7	8
TOTAL GENERAL CONTRACTUELS			35	14	21
DROIT PRIVE					
CONTRATS PARCOURS EMPLOI COMPETENCES		20H	1	1	0
SERVICE CIVIQUE		24H	2	1	1
TOTAL GENERAL DROIT PRIVE			3	2	1
TOTAL GENERAL			55	27	28
TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL			1	1	0

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20251016-652025-DE